

---

**Date:** 26/04/2012

**Edition:** Namur-Luxembourg

**Section:** INFORMATIONS GENERALES

**Sous Section:** FAITS

## Le baroud des femmes avocats

### Mes Anne Decortis et Fernande Motte de Raedt réclament l'acquittement en force

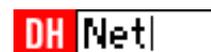
**TERRORISME BRUXELLES** "Dans un dossier aussi tentaculaire, beaucoup d'interprétations sont possibles. Mais s'il y en a une qui ne l'est pas, c'est bien le discours d'intolérance, de violence aveugle, de la négation de la démocratie. Et ce discours, je le condamne en tant qu'avocate, viscéralement attachée aux droits de l'homme, en tant que femme laïque, et en tant que citoyenne éprise de liberté, d'égalité et de fraternité", a osé Me Anne Decortis pour la défense de Samer Azouagh, prévenu de participation à un réseau benladiste installé à Bruxelles. Azouagh avait accusé Ali Tabich d'avoir tenté de lui laver le cerveau pour faire de lui un kamikaze en Irak mais il s'est rétracté. Peu importe, aux yeux de Me Decortis, puisque son client y a renoncé.

Le prévenu est effectivement allé en Syrie et la manip' se serait arrêtée là. C'est donc l'acquittement par la grande porte qui doit être prononcé, à l'estime de la défenseur. Pour Ali Tabich, considéré comme une tête de pont de feu Ben Laden à Bruxelles, Me Fernande Motte de Raedt y est allée de manière plus frontale encore. "La clé de voûte de l'accusation, c'est le passé héroïque de mon client en Irak où il aurait survécu aux bombardements de Faludja. Mais qui prouve ça ? M. Tabich n'est jamais allé en Irak. On vous parle du rapport de la Sûreté de l'État... Mais où est ce rapport ? Je voudrais le lire, moi. Ou alors on va juger dans l'obscurantisme en se référant à des ombres qui n'ont pas de trace matérielle dans le dossier ! Ce n'est pas une justice démocratique et le tribunal n'ira pas dans ce sens, je le sais !", a martelé le premier conseil de Tabich.

Pour le même homme, Me Abdelhadi Amrani a mis en garde les juges contre le délit d'opinion : "Approuver le djihad, ce n'est pas y participer !" Dernière audience aujourd'hui.

Jean-Pierre De Staercke

Cet article provient du site <http://www.dhnet.be>



## Démantèlement du Centre islamique (26/06/2012)

### Le tribunal correctionnel n'a accordé de sursis à aucun des six condamnés de la mouvance CIB

**BRUXELLES** Les juges bruxellois ont frappé fort, hier, au terme d'un jugement fleuve qui inflige 11 ans de détention ferme à Ali Tabich, 8 ans à Abdel Rahman Ayachi, 5 ans à Olivier Dassy, 3 ans à Samer Azouagh et 3 ans à Jamal Ech-Charqy, reconnu coupable d'une tentative de braquage. Abdel Omghar se voit aussi infliger 30 mois pour ce hold-up manqué.

Le tribunal ne s'étend pas beaucoup sur ce délit singulier, alors que le parquet fédéral le présentait comme l'amorce d'un financement des structures terroristes au service d'Al-Qaïda.



© Photonews

Du reste, la sentence est plus sévère encore que les réquisitions du procureur fédéral, Jean-Marc Trigaux, puisque les peines prononcées sont plus sévères que celles réclamées par le magistrat de l'accusation. Et les arrestations immédiates sont tombées avec la même détermination à réprimer la mouvance terroriste qui se terrait derrière le Centre islamique belge (CIB).

Seuls Azouagh et Ech-Charqy échappent au titre de détention, grâce à l'intervention de leurs avocats, Mes Anne Decortis et Didier De Quévy.

Tabich est déjà détenu depuis un an et demi. Mais la figure de proue de ce dossier, Ayachi, a désormais intérêt à bien se cacher en Syrie ou aux frontières. Il ne s'est en effet pas présenté à son procès, où il s'était fait représenter par son avocat, Me Sébastien Courtoy. Un mandat d'arrêt international est désormais à sa charge.

Ayachi est le fils du Cheikh Bassam, le leader historique du CIB, qui est actuellement détenu en Italie où il purge une peine de huit ans pour activités terroristes, dans une cellule voisine de son adjoint, Raphaël Gendron, condamné à la même peine.

De son côté, Ali Tabich recrutait lui-même très activement à Bruxelles pour la *guerre sainte*. Il écope de huit ans, en tant que dirigeant d'une organisation terroriste et trois ans pour le braquage manqué. Il dispose, selon les juges, d'un pouvoir de conviction redoutable pour les néophytes.

Autre personnage phare de ce procès : Olivier Dassy, un soldat devenu prédicateur au CIB.

Le tribunal a souligné à maintes reprises la violence de ses prêches pour le djihad en Irak ou en Afghanistan. Me Stéphanie Dumont n'a pas pu empêcher la prise de corps.

**Jean-Pierre De Staercke**

© La Dernière Heure 2012

Cet article provient du site <http://www.dhnet.be>

